

Présentation

Conférence sur la chasse

La chasse

PLAN

1) La chasse en France : état des lieux de la situation

- a. Les chasseurs ; combien sont-ils, qui sont-ils ?
- b. Les espèces chassées
- c. Les différents modes de chasse
- d. Quelques généralités

2) Pourquoi s'opposer à la chasse ?

- a. Pour des raisons éthiques
- b. Pour des raisons écologiques
- c. Pour des raisons de sécurité
- d. Pour des raisons sociétales

3) Réfutation des 4 principaux arguments des chasseurs

- a. Nécessaire pour réguler la faune ?
- b. Une tradition qui doit être défendue ?
- c. Un poids économique à soutenir ?
- d. Des actions favorables à la faune ?

4) Que proposer ? Quelle alternative ?

- a. Quelques mesures urgentes : arrêt des lâchers, statut nuisible, dimanche sans chasse...
- b. A long terme : arrêt de la chasse et création d'un organisme d'Etat chargé de la gestion de la faune sauvage.

I. La chasse en France : état des lieux

- a. Les chasseurs ; qui sont-ils, combien sont-ils ?**
- b. Les espèces chassées, leur état de conservation**
- c. Les différents modes de chasse**
- d. Quelques généralités**

I. a. Les chasseurs ; combien sont-ils, qui sont-ils ?

1 100 000 validations de permis de chasse

Soit environ 950 000 chasseurs

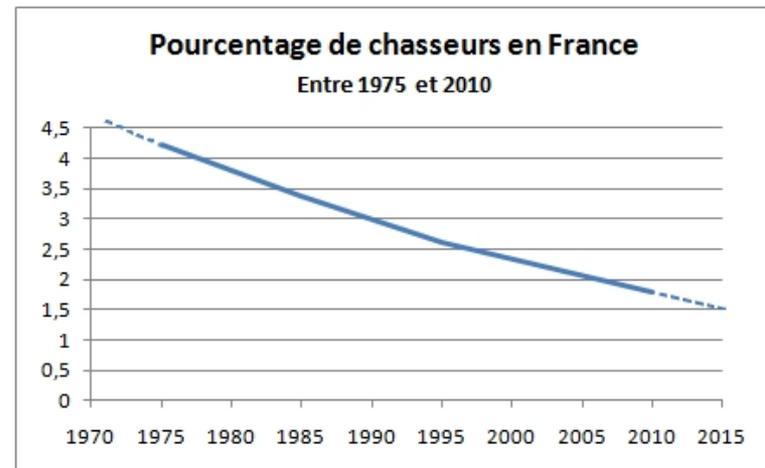
1,6 % de la population française

De moins en moins nombreux : - 30 % en 20 ans !

Une population vieillissante : âge moyen 58 ans

De plus en plus citadins
(12% des chasseurs sont agriculteurs)

Essentiellement des hommes
(2% de femmes)



I. b. Les espèces chassées

91 espèces chassables : le record européen !

40 millions d'animaux tués chaque année en France par les chasseurs + environ 5 millions blessés et non retrouvés

Soit une mortalité d'origine artificielle, causée de surcroît intentionnellement et à des fins ludiques, d'une ampleur inégalée.

En comparaison : un simple weekend de chasse = environ 300 000 oiseaux tués, soit autant que la marée noire de l'Erika.

Le tiers des espèces d'oiseaux chassées sont en mauvais état de conservation (45% selon le Rapport Lefeuvre, 27% selon la Liste Rouge UICN)

Classification des espèces, selon les chasseurs :

- Le « gibier » : espèces agréables à chasser.
- Les « nuisibles » : jugés indésirables, concurrents. (sous-classés « bec-droit », « puant », etc.)

Ces notions, subjectives et erronées, témoignent de leur approche fort scientifique, respectueuse et exhaustive de la biodiversité !

I. c. Les différents modes de chasse

La chasse à tir

Mode de chasse le plus pratiqué :
94 % des chasseurs

Comprenant notamment :

- La chasse devant soi (78 %)
- La chasse en battue (75 %)
- La chasse à la passée (33 %)
- La chasse à l'approche (25 %)

Lors d'une battue, les chasseurs entourent une parcelle tandis que des rabatteurs la parcourent bruyamment. Ce mode de chasse est très perturbateur pour l'ensemble de la faune et, en raison de la rapidité des tirs, il est à l'origine de nombreux accidents. →



I. c. Les différents modes de chasse

La chasse à courre (ou vénerie)

Animaux chassés : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Renard, Lièvre, Lapin.

Une meute de chiens suivie de cavaliers, poursuit durant plusieurs heures un animal. Épuisé, il finira par être rattrapé et sera alors achevé à coups de dague, s'il n'a pas été tué par les morsures des chiens.

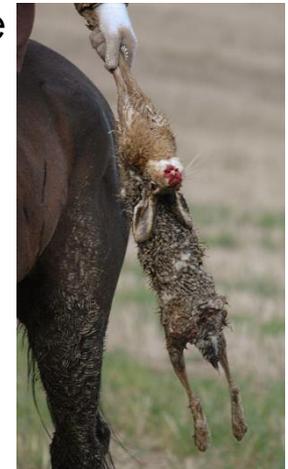
Ce mode de chasse est particulièrement cruel pour l'animal chassé et très perturbateur pour l'ensemble de la faune.

Les veneurs constituent 0,01 % de la population, tandis que 79% des français sont contre à la chasse à courre (IPSOS 2010)



Trempé, déchiqueté par les chiens, ce pauvre lièvre est une véritable loque. →

← Il est fréquent que les chasse à courre au cerf se terminent dans un étang. L'animal, qui pense y trouver refuge, est alors rattrapé par une barque et tué à coups de dague (ou meurt parfois noyé).



I. c. Les différents modes de chasse

La chasse de nuit des oiseaux d'eau

Dans 27 départements, les oiseaux d'eau sont chassés la nuit.

Les chasseurs s'installent dans un abris appelé hutte, tonne ou gabion.

Ils utilisent des appelants vivants (canards, oies).

La distinction des espèces est pratiquement impossible :
« La nuit, protégés ou pas, tous les oiseaux sont gris »

De plus, cela perturbe fortement les oiseaux d'eau dans leurs cycles de repos et d'alimentation, ce qui n'est pas sans conséquences notamment durant les migrations.



Gabion à proximité d'un plan d'eau. →

← Les appelants passent leurs nuits attachés par la patte sur des petites plaques métalliques réparties sur le plan d'eau afin d'attirer leurs congénères.



I. c. Les différents modes de chasse

La chasse à l'arc

Pratique légalisée en 1995 et en développement (forte publicité).

La plupart du temps, les animaux ne sont pas tués « sur le coup » par la flèches. Beaucoup, non retrouvés, meurent lentement par hémorragie.

L'absence d'arme à feu ne permet pas d'attribuer à cette pratique un quelconque caractère « écologique » !

Pratiquée à des fins ludiques (et avec des outils modernes perfectionnés), elle ne peut être assimilée avec la chasse de substance.



Cerf découvert mort dans une forêt, blessé par un chasseur qui ne l'a pas retrouvé. →



I. c. Les différents modes de chasse

Les modes de chasse dits « traditionnels »

Modes de capture marginaux ne nécessitant pas de fusil.

Il s'agit notamment :

- des filets (à nappes fixés à terre, verticaux, horizontaux (pantes) et rabattants)
- des lacs
- des matoles
- des gluaux
- des tendelles (âge moyen des pratiquants : 75 ans !)

On retiendra que ce sont des mode de chasse non sélectifs.

De nombreuses espèces protégées (rouges-gorges, pinsons, fauvettes...) en font les frais.

I. c. Les différents modes de chasse

Le déterrage

Des chiens sont insérés dans un terrier et acculent les animaux, tandis que les déterreurs creusent à l'aide de pioches et de pelles en direction des aboiements. Les animaux sont violemment extraits par des pinces et généralement tués à coup de couteau ou de talon.

Animaux chassés : Renard, Blaireau, Ragondin

Ce mode de chasse se pratique durant la période de reproduction.



← Après avoir été exposé aux morsures des chiens, l'animal est saisi par une pince.

Famille de renards massacrée lors d'un déterrage. →



I. c. Les différents modes de chasse

Le piégeage

Il concerne 18 espèces.

Il se pratique toute l'année (même pendant la reproduction).

Plusieurs types de pièges tuants ne sont pas sélectifs : animaux domestiques (chats principalement) et espèces protégées en font les frais.

Ils peuvent causer une mort douloureuse ou provoquer des blessures et du stress.

Chien tué par un piège dit « en X » (légal, France 2011) →



← Piège « Belisle », pour petits prédateurs, renards principalement.

Hérisson, espèce protégée, capturé dans un piège. →



I. d. Quelques généralités

La France est le seul pays d'Europe où la chasse est autorisée les 7j/7.

Chaque année, environ 20 millions d'animaux (faisans, perdrix, lièvres, canards, etc.) sont élevés et lâchés dans la nature par les chasseurs afin de leur permettre d'avoir suffisamment de « cibles vivantes ».

L'agrainage, pratique courante, consiste à déposer de la nourriture, notamment pour fixer les animaux sur les territoires de chasse.

Une espèce classée « nuisible » est piégée toute l'année.

Les chasseurs constituent l'un des lobbys les plus puissants. Ils engagent un lobbyiste professionnel (T. Coste) chargé notamment de leur communication médias et de la pression sur les parlementaires.

Sous l'impulsion des chasseurs, une nouvelle « loi chasse » paraît tous les 2 ans environ, leur octroyant de nouveaux droits et privilèges.

L'organisme d'Etat censé contrôler les chasseurs (l'ONCFS) est largement dominé par les chasseurs. Son président est d'ailleurs un président d'une fédération départementale des chasseurs...

II. Pourquoi s'opposer à la chasse ?

- a. Pour des raisons éthiques**
- b. Pour des raisons écologiques**
- c. Pour des raisons de sécurité**
- d. Pour des raisons sociétales**

II. a. Pour des raisons éthiques

-Considérant que :

1.
Les animaux sont des **êtres sensibles** ;
ils éprouvent des sensations, des émotions, des sentiments, une volonté
2.
La chasse consiste à **traquer et tuer** des animaux.
La démarche est intentionnellement agressive, la mort est recherchée
3.
La chasse en France n'est plus pratiquée par nécessité, pour la survie ;
elle est une activité à **caractère ludique**, c'est un **loisir**.
4.
On ne peut faire de la souffrance et de la mort un amusement.

-Alors :

Un loisir qui consiste à tuer des animaux est inacceptable.

La chasse en France est donc éthiquement condamnable.

II. b. Pour des raisons écologiques

Considérant que :

1.

La chasse a un impact quantitatif néfaste sur la faune, notamment par :

-Les « prélèvements » des chasseurs causent la mortalité directe de :
40 à 45 millions d'animaux sauvages chaque année en France.

-Le dérangement engendré par les chasseurs cause :
une modification et réduction de la distribution géographique des
espèces (très visible chez les oiseaux d'eau),
des pertes d'énergie provoquant une diminution de survie (diminution du
temps de repos et de nourrissage, augmentation du temps de surveillance et de fuite),
une baisse du succès de reproduction.

→ Ainsi, la chasse, de manière directe (« prélèvements ») et indirecte (dérangement), contribue à la diminution des effectifs des espèces.

II. b. Pour des raisons écologiques

2.

La chasse a un impact qualitatif néfaste sur la faune, notamment par :

La chasse sélectionne, pour certaines espèces, au fil des années, une population d'animaux craintifs et stressés, aux distances de fuite anormalement élevées (très visible chez le Chamois par ex.). Ces animaux, sensibles au dérangement, forment une population fragilisée et démographiquement peu dynamique.

Les lâchers d'animaux effectués par les chasseurs affaiblissent les dernières populations naturelles par l'apport de maladies issues des élevages, perturbent les écosystèmes et causent une grave pollution génétique de la faune.

L'usage de cartouches au plomb (maintenant interdit en zone humide) a provoqué le saturnisme, maladie ayant contaminé jusqu'à plus de 60 % des individus de certaines espèces de canards.

→ Ainsi, la chasse altère le comportement et l'état de santé des espèces chassées.

Alors :

La chasse est donc condamnable pour des raisons écologiques.

II. c. Pour des raisons de sécurité

Considérant que :

1.
La chasse, du fait de l'usage en plein air d'armes dont la portée peut atteindre plusieurs kilomètres, est un loisir dangereux.
2.
Il n'existe aucun moyen pour se protéger efficacement (si ce n'est renoncer tout simplement à aller en campagne plus de la moitié de l'année).
3.
Il y a chaque année environ 180 accidents de chasse, dont 20 mortels.
4.
La chasse est le seul loisir qui blesse et tue fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices. En effet, cette activité est dangereuse pour l'ensemble de la population (autres usagers de la nature, automobilistes, habitants environnants...)

Alors :

La chasse pose un problème de sécurité publique.

II. d. Pour des raisons sociétales

Considérant que :

1.
C'est un puissant lobby défendant des intérêts privés contre de l'intérêt général.
 2.
En accaparant et insécurisant la nature, la chasse est incompatible avec les autres loisirs de plein air. Une infime partie de la population (1,5 %) empêche la majorité de jouir d'un droit des plus élémentaires : l'accès aux espaces naturels.
 3.
La chasse nuit au développement d'un tourisme vert et à observation facile d'une faune riche.
 4.
La chasse est l'école de la violence, de la passion des armes, du goût de tuer. Or, notre société veut prôner des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité, la non-violence, le respect du vivant.
- ...

Alors :

La chasse est en décalage avec les attentes et aspirations notre société.

III. Réfutation des 4 principaux arguments des chasseurs

- a. Nécessaire pour réguler la faune ?**
- b. Une tradition qui doit être défendue ?**
- c. Un poids économique à soutenir ?**
- d. Des actions favorables à la faune ?**

III. a. Nécessaire pour réguler la faune ?

La plupart des espèces chassables ont des effectifs en diminution.

Actuellement aucune espèce ne dépasse les capacités d'accueil des milieux naturels ; processus d'auto-régulation (adaptation de la reproduction selon les territoires et les ressources alimentaires disponibles)

La chasse est un loisir, l'unique motivation est le plaisir de chasser.

Les chasseurs agrainent et nourrissent la faune (sangliers notamment), d'où une meilleure reproduction et taux de survie hivernale augmenté.

Les chasseurs lâchent environ 20 millions d'animaux élevés à cet effet.

Les chasseurs détruisent systématiquement les prédateurs (renards, martres, belettes, putois...) lesquels sont les authentiques régulateurs.

Des mesures pacifiques existent pour limiter les populations (développement des corridors biologiques, retour des grands prédateurs, déplacement d'individus, prélèvement des œufs, vaccins infertilisants, etc.)

Des fonctionnaires pourraient effectuer le contrôle démographique de la faune (par des mesures pacifiques voire des tirs sélectifs en dernier recours)

III. b. Une tradition qui doit être défendue ?

Une pratique se justifie par sa légitimité et non parce qu' « *on l'a toujours fait, c'est la tradition* ».

L'usage du prétexte de tradition empêche toute remise en cause et réflexion sur ce que nous faisons : « *d'autres l'ont fait avant moi, donc je le fais aussi* ».

Toutes les traditions ne sont pas bonnes à pérenniser.

C'est par l'arrêt des pratiques qui n'ont plus lieu d'être que notre société évolue.

III. c. Un poids économique à soutenir ?

L'économie générée par la chasse reste très marginale dans l'économie du pays.

S'ils étaient développés, le tourisme vert et l'observation de la faune pourrait générer des revenus bien plus importants que la chasse.

Mentionnons que des gîtes de ruraux ont des difficultés en période de chasse, les chasseurs faisant fuir les visiteurs.

L'esclavage, la guerre, la prostitution et bien d'autres pratiques scandaleuses génèrent aussi une économie, est-ce pour autant une raison pour les encourager ?

L'économie ne peut justifier une pratique éthiquement condamnable, désastreuse écologiquement et dangereuse.

Enfin, quoi qu'il en soit, si la chasse n'existait plus, les chasseurs dépenseraient leur argent pour d'autres loisirs et activités, d'autres emplois et une autre économie seraient ainsi générés.

III. d. Des actions favorables à la faune ?

Il s'agit typiquement de la plantation de haies ou de l'entretien de zones humides.

Ce n'est pas de la chasse, nul besoin de fusil. Les associations de protection de la nature organisent ce genre d'actions.

Elles sont pratiquées par une minorité de chasseurs.

Elle sont pratiquées dans le but de favoriser le développement des espèces chassables (donc pour pouvoir chasser davantage).

Le retour positif pour la faune est vraiment négligeable par rapport à l'important préjudice écologique causé par la chasse.

Même si elles profitent à toute la faune, elles sont avant tout pensées dans le but de développer les espèces chassables (tandis qu'à l'inverse les associations de protection de la nature prennent en compte l'ensemble de la faune (oiseaux, mammifères, amphibiens, insectes...) et la flore dans leurs plans de gestion.)

Le fait qu'ils cherchent systématiquement à médiatiser ces actions est la preuve que l'un des buts est de redorer leur blason et de tenter de se faire passer pour les écologistes qu'ils ne sont pas.

IV. Que proposer ? Quelle alternative ?

- a. Quelques mesures urgentes : arrêt des lâchers, statut nuisible, dimanche sans chasse...**
- b. A long terme : arrêt de la chasse et création d'un organisme d'Etat chargé de la gestion de la faune sauvage.**

IV. a. Quelques mesures urgentes

Il serait urgent d'instaurer les mesures suivantes :

- Dimanche et jours fériés sans chasse
- Chasse interdite à moins de 200m des routes et des habitations
- Taux d'alcoolémie maximale à 0,5 gr./litre sang et contrôles renforcés
- Abolition de la chasse à courre et du déterrage
- Arrêt du prosélytisme pro-chasse dans les écoles
- Indépendance de l'ONCFS
- Interdiction de la chasse de nuit des oiseaux d'eau
- Retrait des espèces chassables d'une 30aine d'espèces menacées
- Suppression du statut « nuisible »
- Interdiction des lâchers de « gibier »

IV. b. A long terme

A terme, la chasse doit être abolie et la gestion de la faune doit être confiée à des fonctionnaires :

-Arrêt de la chasse

-Mise en place d'un organisme d'Etat dont les missions seraient :

- Suivi et contrôle sanitaire de la faune
- Suivi et contrôle démographique de la faune
- Aide et conseils auprès des citoyens et professionnels pour la mise en place de moyens permettant de se protéger contre les dommages causés par la faune (agriculteurs, forestiers, etc.)
- Expertises et constats des dommages causés par la faune en vue de l'obtention d'indemnisations
- Organisation de conférences sur la faune et de sorties nature
- ...

Note : cet organisme pourrait tout à fait être une restructuration et réorganisation des missions de l'actuel ONCFS (qui devrait alors l'ONFS).

En savoir plus :

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/edito_chasse_et_ethique.pdf

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/rapport_chasse_biodiversite.pdf

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/faq_lutte_chasse.pdf

<http://www.france-sans-chasse.org/pdf/regulation.pdf>

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/fiche_sanglier.pdf

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/fiche_renard.pdf

http://www.france-sans-chasse.org/pdf/dimanche_sans_chasse.pdf

Crédits photos :

© RAC

© JM-AM HARDOUIN

© E. SPATARO

© ASSOCIATION MELES